

Retraite, impôt, épargne... : le point sur les mesures prévues par les candidats aux législatives pour les ménages



10 Partages WhatsApp Telegram Facebook LinkedIn Twitter Les débats de la campagne électorale anticipée pour les législatives touchent déjà de nombreux points en lien avec le patrimoine des Français. Retraite,...

Les débats de la campagne électorale anticipée pour les législatives touchent déjà de nombreux points en lien avec le patrimoine des Français. Retraite, épargne, immobilier et impôts... Les professionnels des secteurs en question réagissent aux propositions des trois blocs déjà en course pour Matignon.

Des trois blocs actuellement en course, ce sont le Rassemblement national et le nouveau Front populaire qui affichent déjà leurs programmes. Le discours du camp présidentiel, lui, se limite, pour le moment, à défendre le bilan des années précédentes, ou à formuler certaines promesses de campagne, telles que la réduction des factures de l'énergie.

Concernés, tout comme les ménages français, les professionnels de l'immobilier, de la retraite, de l'épargne et des impôts réagissent aux propositions des candidats. Aussi, au sujet des promesses des uns et des autres, le président du Cercle de l'Épargne, Philippe Crevel, affirme que « le gouvernement, quel qu'il soit au mois de juillet, devra faire face à une situation financière dégradée avec une défiance de plus en plus forte des marchés. Soit, on entre dans un autre cycle, avec, pour les épargnants, des pertes importantes, ou bien, il y a un retour à une certaine forme de pragmatisme ». Philippe Crevel avertit aussi de la possibilité de « rentrer dans une période de turbulences avec deux blocs qui proposent des programmes de rupture avec ce qui a été fait depuis une quarantaine d'années ».

Le RN prévoit « à la fois des mesures d'augmentation forte des dépenses avec les retraites, la baisse de TVA et une baisse d'impôt sur le revenu. Il y a un problème de déficit public et de respect du pacte de stabilité. On voit déjà une augmentation

des taux sur les OAT. Ce phénomène ne peut que s'amplifier », explique Philippe Crevel. Le nouveau Front populaire, lui, décline, selon Philippe Crevel, un « programme marqué très à gauche. C'est 1936 et 1981, avec le rejet stricto sensu du pacte de stabilité et donc une remise en cause de la participation de la France à la zone euro ».

Les professionnels dubitatifs quant aux promesses sur les retraites

De son côté, tout en observant la réserve au sujet de la position du nouveau front de gauche et du RN qui comptent tous les deux réformer l'actuelle loi sur les retraites, Gilbert Cette, président du COR, affirmait, le 13 juin lors d'une conférence de presse, que « ce n'est pas le rôle du COR de faire des préconisations sur les réformes, ni d'évaluer les propositions de tel ou tel ».

Valérie Batigne, présidente et fondatrice de Sapiendo retraite, réplique, de son côté, qu'« avec une loi, il est toujours possible d'abroger une réforme. Mais ce n'est pas si simple ». « Au-delà du recul de l'âge légal, n'oublions pas qu'il y a eu beaucoup d'avancées pour les assurés dans le cadre de la réforme, notamment pour les femmes et les retraites minimales. Le nombre de personnes éligibles aux départs anticipés a également augmenté. Il y a des éléments défavorables et favorables. Si on abroge, on abroge quoi ? Il faut être précis », souligne-t-elle.

La suppression de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est un bon signal pour le marché de l'immobilier, estime le président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), Loïc Cantin, qui croit que la « mesure est de nature à ramener la confiance des investisseurs ». « L'IFI était un impôt repoussoir à l'investissement locatif. C'est donc un bon signal pour le marché immobilier », poursuit-il.

Loïc Cantin se dit aussi favorable à l'idée de la création d'un prêt à taux zéro « si cela peut aider les primo-accédants ». Par contre, il s'interroge sur les capacités de l'État à financer les politiques de logements des candidats parce que « l'endettement est tel que dépenser pour ce secteur nécessite beaucoup de maîtrise et de conscience des impacts budgétaires ». Par ailleurs, l'obligation d'encadrer obligatoirement les loyers en zones tendues est perçue par Loïc Cantin comme une mesure qui aura pour effet d'accélérer l'attrition du parc locatif. C'est donc largement préjudiciable aux ménages les plus précaires.

Enfin, de son côté, Régis Bégué, partenaire chez Zadig Asset management, compte sur les marchés pour stopper l'application des programmes des jusqu'au-boutistes, parce que si ces derniers venaient à être mis en place, « les épargnants auraient beaucoup de souci à se faire ».